

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24<sup>ème</sup> année - N°4539 - Vendredi 05 Janvier 2024 - Prix : 200 Fc

CAMPAGNE ÉLECTORALE

## A Mohéli 9 candidats dénoncent une tentative de fraude



Le collectif des 9 candidats de Mohéli proteste.

**Fahmi Saïd Ibrahim : "Il ne faut pas  
compter sur les touristes observateurs"**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**22 Djamadul Thani 1445  
Prières aux heures officielles  
Du 1er au 05 Janvier 2024**

**Lever du soleil:**

**05h 48mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 38mn**

Fadjr : 04h 33mn

Dhouhr : 12h 13mn

Ansr : 15h 50mn

Maghrib: 18h 40mn

Incha: 19h 52mn



# Fahmi Saïd Ibrahim :

## "Il ne faut pas compter sur les touristes observateurs"

*A dix jours du premier tour du double scrutin, Fahmi Saïd Ibrahim, un des leaders du parti Juwa a accepté de répondre à nos questions. Nous avons abordé son avenir au sein du Juwa, de la sécurisation des élections mais aussi des propos désobligeants tenus par le candidat Mouigni Baraka à l'endroit des électeurs Anjouanais.*

**Question :** La campagne a démarré. C'est le moment pour chaque candidat de débattre son programme. Quels sont les deux principaux points défendus par Salim Issa Abdallah, le candidat à la présidentielle soutenu par le parti Juwa ?

**Fahmi Saïd Ibrahim :** Le candidat soutenu par le président Sambi s'est engagé fermement à écarter son mandat s'il est élu et rétablir la Tourmente dans l'esprit de l'Accord de Fomboni. Donc une réforme constitutionnelle en perspective. Je l'ai entendu parler du renforcement de l'Etat de droit. Comment comptait-il s'y prendre ? Il faudrait lui poser la question.

**Question :** Certains leaders se montrent de plus en plus méfiants vis-à-vis de la Cour suprême surtout depuis l'exclusion du candidat Juwa à Anjouan pour une condamnation fabriquée de toutes pièces, et le limogeage de la présidente de la Chambre électorale par le président-candidat. Comprenez-vous cette méfiance ?

**FSI :** Je pense que cette question préoccupe non seulement les leaders mais tous les Comoriens. Se voir privé d'un droit fondamental d'être candidat sur la base d'une fausse décision est extrêmement grave. Je sais de quoi je parle puisque j'étais son avocat à l'occasion de la procédure devant la Cour suprême. J'ai versé l'ordonnance de renvoi sur laquelle le nom de mon client Mohamed Soilih ne figurait pas, j'ai versé le vrai arrêt et mon client n'a jamais été condamné. Malgré ces deux pièces, la candidature a été rejetée sur la base d'un faux arrêt produit par la partie adverse. J'avoue que c'est préoccupant. Il y a des limites en tout, et là, la limite a été franchie.

**Question :** Le candidat Daoudou Mohamed alias Kiki a fait une proposition qui semble intéressante : une candidature unique au sein l'opposition. Si sur le plan juridique le désistement est impossible à ce stade, sur le plan politique il l'est car les autres candidats n'auraient qu'à appeler leurs électeurs pour élire celui qui sera choisi au sein du bloc de 5 candidats de l'opposition. Que pensez-vous de cette proposition ? N'est-ce pas le meilleur moyen de faire face au président sortant ?

**FSI :** C'eut été une bonne proposition à condition qu'elle ait été évoquée, structurée et mise en œuvre il y a cinq ans.

Malheureusement, dans notre culture politique, nous aimons l'improvisation et non la réflexion, l'anticipation, et la préparation. Je me rappelle que le 28 décembre 2019, à l'occasion d'une interview que j'avais accordée à Daoud Halifa dans mon cabinet, j'avais dit que l'opposition est bicéphale et surtout l'absence d'organisation structurée de celle-ci nous rendait peu crédible aux yeux de la population et de la communauté internationale. Les ambitions démesurées des uns et des autres ont fini par prendre le pas et affaiblir l'opposition. Au lieu de soutenir qu'Azali allait partir en 2021, nous avons quatre ans devant nous pour nous préparer, nous organiser et présenter un seul candidat face à Azali. Nous avons commis une faute politique qui risque de nous coûter cher. En soi la proposition de Kiki est bonne mais elle est venue avec 4 ans de retard. Mais en même temps, il n'a rejoint l'opposition que depuis deux ans, après avoir quitté le gouvernement.

**Question :** Il y a quelques jours un député a perdu son siège par décision du bureau de l'Assemblée suite à son exclusion du parti CRC. La Constitution en son article 69 dispose que « tout député, en cours de mandat, démissionne de son parti ou change de formation politique perd automatiquement son siège à l'Assemblée de l'Union. Il est remplacé par son suppléant qui achève le mandat ». Est-ce que la radiation de la CRC dont a fait l'objet le mis en cause, peut-elle être assimilée à de la démission ou de changement de parti politique ?

**FSI :** L'article 69 est l'un des articles les moins compliqués à lire de la Constitution comorienne. Aucune des deux conditions fixées par cet article n'a été remplie. Le député en question n'a ni démissionné ni changé de parti, c'est à tort que le bureau l'a remplacé. L'Assemblée nationale a fait une interprétation alambiquée de l'article 69. C'est pourquoi, à sa place, j'aurais saisi la Cour suprême ne serait-ce que par principe.

**Question :** Ces échéances électorales ont révélé les profondes divisions au sein des grandes formations politiques, en l'occurrence le Juwa et la CRC. Plusieurs des candidats présentés sont des vrais novices alors que vous regorgez de leaders charismatiques à même de contribuer considérablement au scrutin. On peut citer vous-même au sein du Juwa et votre collègue Ibrahim Soulé, mais aussi Saïd Ali Chayhane coté CRC. Comment expliquez-vous cette posture de ces grands partis ?

**FSI :** Ce sont malheureusement les querelles de clocher qui l'emportent sur les considérations de fond. Nous avons tendance à faire la politique par amitié, copinage et senti-

ments au détriment de la logique et du rationnel. Et pourtant nous sommes d'une culture islamique, les musulmans ont été les premiers à écrire sur la raison et la foi. Ces deux éléments sont parfaitement compatibles mais chez nous, nous préférons la foi et l'amitié au détriment de la raison et le rationnel. Nos choix politiques ne sont pas très souvent rationnels. Ibn Roushdi (Averroès) a pourtant développé la notion de la raison et la logique avant même les penseurs occidentaux. Malheureusement, la culture politique comorienne fait beaucoup plus appel aux sentiments, à l'amour et à l'émotion au détriment de la raison et de la logique. C'est la seule explication que je peux donner sur ce qui se passe dans les grands partis politiques de ce pays.

**Question :** A l'occasion d'un entretien que vous avez accordé à un blogueur lors de votre passage à Anjouan en début de semaine, vous avez emprunté l'image de l'organisation soufi notamment les zawiyas, pour laisser entendre que vous allez quitter le parti Juwa. Avons-nous bien compris ?

**FSI :** Vous avez l'esprit très florissant mais je préfère aborder ce sujet après les élections. Pour le moment, ma priorité est l'élection de Dr Salim Issa, comme le souhaitent l'ancien président Sambi et l'ancien gouverneur Salami.

**Question :** Je pense que vous conviendrez avec moi que la sécurisation du vote reste l'enjeu majeur de ces élections. Concrètement, que comptez-vous faire pour vous y prendre ?

**FSI :** Je pense que vous avez parfaitement raison mais les dispositions de sécurisation des élections doivent être pensées et mises en œuvre par le directeur de campagne Djanffar Mansoib et son équipe en étroite collaboration avec les équipes des autres candidats de l'opposition, c'est un enjeu crucial.



**Question :** L'opposition anti-élection poursuit sa campagne. Elle appelle à un meeting contre le scrutin le 9 janvier prochain. Qu'en pensez-vous ?

**FSI :** Encore une fois l'attitude de certains opposants me déroutent. J'ai toujours compris que la souveraineté appartient au peuple. L'article 3 de différentes Constitutions du monde le rappelle. Comment peut-on concevoir que des leaders politiques s'organisent pour empêcher que le peuple puisse s'exprimer ? C'est une dictature, une violation de la souveraineté du peuple. Je peux comprendre que ces leaders fassent campagne pour boycotter mais pas à empêcher que ceux qui veulent participer puissent le faire. En revanche, que la question de la sincérité du résultat et de la sécurisation de celui-ci soient posées me semble parfaitement légitime, d'où l'intérêt de participer et faire en sorte que le résultat soit le plus honnête que possible. Il faut s'impliquer dans la sécurisation du scrutin et ne pas compter sur les « touristes » observateurs qui viendront nous dire qu'il y a eu quelques irrégularités mais qui ne sont pas de nature à entacher la sincérité des résultats. C'est la formule magique de nos vacanciers.

**Questions :** Dans une audio rendue publique, on entend l'ancien gouverneur Mouigni Baraka tenir des propos désobligeants à

l'endroit des Anjouanais. Dans le même audio, il minimisait votre candidature.

**FSI :** En ce qui concerne les propos contre les Anjouanais, tout d'abord, je condamne avec toutes mes forces ces insultes. Il vient de nous livrer ses convictions profondes sur la nation comorienne, c'est un manque de respect total à l'endroit des Anjouanais mais plus grave encore, ses propos fragilisent la nation comorienne déjà fragilisée par le contexte politique actuel. Entendre aujourd'hui Mouigni tenir de tels propos contre une partie de la population, cela me préoccupe au plus haut point. Les propos de Mouigni Baraka sont d'une gravité extrême. En ce qui concerne ce qu'il a dit à mon endroit, il serait indécent de ma part d'en faire des commentaires face à la gravité de ses propos tenus contre une partie de la nation comorienne, les Anjouanais. Tout Comorien devrait se sentir insulté par l'ancien gouverneur. Comment comprendre qu'un ancien gouverneur puisse affirmer qu'il n'y a rien à faire si ce n'est d'acheter les voix des Anjouanais ? C'est très grave. Cette manière de faire de la politique est insoutenable, inadmissible. Je pense qu'il se trompe lourdement et un candidat à la présidentielle ne devrait pas tenir de tels propos.

Propos recueillis par  
Toufé Maecha



### Communiqué

Moroni, le [04/01/2024]

#### Travaux d'Infrastructure Bancaire pour renforcer la sécurité des transactions.

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau de télécommunication interbancaire, la Banque Centrale des Comores et l'ensemble du secteur bancaire entament des travaux de génie civil à la Place des Banques à partir de 19h00 ce jeudi 4 janvier selon le planning suivant :

**Le 04/01/2024 de 19h00 à 05h00 :** Creusement et pose des chambres de tirages.  
**Les 05, 06, 07 et 08/01/2024 de 20h00 à 06h00 :** Ouverture des tranchées et passage de conduites PEHD.

Ces travaux peuvent entraîner des perturbations de la circulation pendant les heures mentionnées. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser des éventuels désagréments et nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération pendant cette période.

La Banque Centrale des Comore

## CAMPAGNE ÉLECTORALE

## A Mohéli 9 candidats dénoncent une tentative de fraude

La formation des membres des bureaux de vote qui devait se tenir mardi 2 janvier dernier n'a pas eu lieu. Et pour cause, deux listes distinctes ont été présentées pour cette formation, ce qui avait engendré des altercations entre partisans du pouvoir et ceux des autres candidats. Ce mercredi 3 janvier, les 9 candidats montent au créneau pour dénoncer un début de tentative de fraude.

"Nous, le collectif des 9 candidats avons constaté que le processus électoral est biaisé alors que si nous nous sommes présentés can-

didats c'est parce que nous avons cru que le processus serait démocratique, inclusif et transparent » lance Abdou Nassur Madi au nom de ses collègues candidats au poste gouverneur de Mohéli, lors d'un point de presse spontané organisé à l'hôtel Faradel dans la journée du mercredi 3 janvier. « Ces derniers jours, nous constatons des nominations abusives, des notes illégales et des intimidations que nous dénonçons fermement car nous sommes convaincus que c'est hors la loi » poursuit l'ancien Directeur général de l'économie.

Ces candidats fustigent le fait que la CENI ne fait que crier à

longueur de journée que le processus suivra à la lettre le code électoral, alors que sur le terrain ils disent constater l'inverse, et cela suscite des interrogations quant à la finalité de ce processus, « au risque d'un grand désordre dans le pays et nous n'allons pas l'accepter », préviennent-ils avant d'aborder la question des MBV (membres des bureaux de vote).

« Le code électoral est très clair sur les critères de désignation des MBV que le président de la CENI avait défendu devant le chef de l'État en ma présence, au sein du cadre de concertation, et vu l'importance de ces MBV nous

étions convenu qu'ils soient répartis équitablement en fonction des candidats, entre l'opposition, la mouvance présidentielle et la société civile, mais après, la CENI a dit suivre strictement la loi » rappelle Abdou Nassur précisant qu'ils ont mobilisé leurs équipes à formuler les dossiers requis auprès des CECI.

« Mais à notre grande surprise nous avons trouvé hier que la liste issue de la procédure normale est mise de côté au profit d'une autre liste comportant des personnes venant de nulle part » regrette-t-il. Et le candidat Chabhane de confirmer que cette liste bizarre contient même des chauffeurs

qu'ils connaissent mais dont on a attribué des faux diplômes. « Nous avertissons encore une fois que celui qui ira à Bonovo (siège du gouvernorat de l'île) c'est celui qui sera élu par les mohéliens, dans le cas contraire nous allons le faire sortir pour le ramener à son domicile » avertit Chabhane alias Baguiri, visiblement très en colère. Et jusqu'à mercredi après midi, aucune date n'a été communiquée pour cette formation controversée. Nous avons tenté de joindre le président de la CEII pour plus d'informations mais sans succès.

Riwad

## ÉLECTIONS 2024 :

## Plus de 3000 membres de bureaux formés

La commission électorale nationale indépendante CENI entame la phase de formation depuis la convocation du collège électoral. Après les coordinations insulaires, l'armée nationale ainsi que les journalistes, c'est au tour des membres de bureaux de vote de bénéficier de séances de formations pour mener à bien leurs missions.

Depuis mardi dernier, la Commission électorale (Ceni) a entamé au palais de Hamramba une formation au bénéfice de 3360 personnes appelées à devenir les membres des bureaux de votes des échéances électorales à venir. Cette formation de trois jours est répartie en trois groupes. Chaque groupe a une journée pour comprendre le guide des membres de bureau. Les stagiaires doivent avoir les

connaissances nécessaires surtout s'enquérir du nouveau code électoral. « Ils ne sont pas des novices mais c'est important qu'ils soient formés », souligne Abderemane Hilali, le chargé de communication de la Ceni.

Ces sessions de formation se déroulent simultanément à l'Assemblée nationale pour Ngazidja, hôtel Johanna pour Ndzuwani. Quant à Mwali, elle devait avoir lieu à la salle multifonctionnelle mais finalement reportée à une date ultérieure suite à une vive protestation de 9 candidats à l'élection des gouverneurs. Bénéficiaires issus de la région de Hamahamet, Ibrahim Mbae exprime sa satisfaction quant au déroulement de la formation. D'après lui, grâce à cette formation, il a pris conscience des responsabilités qui sont celles des membres des bureaux de vote. «



Les membres de bureaux de vote en formation.

Nous sommes appelés à être neutres et à appliquer les textes régissant le déroulement du processus électoral, en mettant l'accent sur la paix », indique son collègue Mouzda Darouèche qui regrette que pendant

la journée du vote, certains acteurs, dont les membres des bureaux de vote, les électeurs et les agents des forces de sécurité, « peuvent parfois confondre leurs rôles, leurs droits et surtout leurs obligations ». En même

temps, il dit comprendre qu'avec le soutien de la gendarmerie ou de la police nationale, « nous serons en mesure de gérer les situations qui peuvent survenir dans les bureaux de vote ».

Zalfata Youssouf, vice-présidente de la commission électorale insulaire indépendante (CEII Ngazidja) ajoute de son côté que chaque bureau bénéficie de la formation de 7 membres sur les différentes étapes qui auront lieu dès l'ouverture à la clôture des bureaux. Après la formation, les cinq principaux membres des bureaux de vote (président, secrétaires et trois assesseurs) seront retenus, avec deux autres en tant que réservistes. Les 16 formateurs formés par la Ceni ont largement expliqué aux bénéficiaires les comportements attendus de ces membres envers les électeurs.

Ibnou M. Abdou

## ÉLECTIONS 2024 :

## Le Front anti élections annonce un rassemblement le 9 janvier

Le Front anti élections conduit par le trio Me Mahamoudou Ahamada, Ahmed Hassane Elbarwane et Youssouf Mohamed Boina a annoncé un rassemblement le 9 janvier à Moroni. Ça sera l'occasion d'annoncer à leurs supporters « la conduite à tenir » lors du double scrutin du 14 janvier.

Avant-hier, le Front anti élections a fait une déclaration annoncée deux jours plus tôt. Dans celle-ci, les leaders du mouvement ont fait un tour de table de la situation sociopolitique dans le pays, à quelques jours des élections du président de l'Union et des gouverneurs des îles, prévues le 14 janvier prochain. « Il y a de cela presque trois mois que les écoles publiques se trouvent fermées dans

l'insouciance totale de ceux qui gouvernent votre pays. L'absence d'un système de santé approprié fait que les devises que ramène la diaspora comorienne sont immédiatement transférées dans les pays de la région pour soigner ceux qui ont les moyens. Les Comoriennes et les Comoriens sont divisés entre celles

et ceux qui peuvent se soigner à l'étranger eu égard à leurs moyens économiques et les autres, démunis, qui restent livrés à eux-mêmes », devait déclarer d'emblée le Front anti élections depuis Ntsoudjini où ils étaient reçus chez Abdallah Abdou Hassane alias Agoi, activiste et patron du très suivi média en ligne Fcbk FM.



Dirigeants du front anti élections.

Pour ce qui est de la situation politique, le mouvement a tiré à boulets rouges sur le régime en place : « Le colonel (Azali Assoumani, Ndlr) a foulé au pied la Constitution de 2001 qui avait pourtant conduit à une stabilité politique du pays et permis de mettre en place une alternance démocratique pendant une période de quinze années. Depuis presque huit années de dictature aux Comores, plusieurs assassinats ont été commis et non élucidés. La justice est devenue une institution aux ordres. Ce qui rend hypothétique tout processus de développement du pays par des investissements étrangers. Pas d'investissements sans justice équitable ».

Pour ce qui est des élections du 14 janvier, le mouvement qualifie sans détours de « mascarade électorale » et « appelle tout un chacun à

donner le meilleur de lui-même pour sauver notre patrie. Les dispositions constitutionnelles relatives au congé des élus en fonction ainsi que celles de la loi électorale censées s'appliquer dans pareil cas ne sont plus respectées. Les libertés individuelles et collectives telles que reconnues par toutes les Constitutions comoriennes sont bafouées par le pouvoir dictatorial en place ». C'est ainsi que le Front anti élections dit appeler « toutes les comoriennes et tous les comoriens épris de paix, de liberté et soucieux de voir se dérouler dans ce beau pays un scrutin libre et transparente », à un rassemblement le mardi 09 janvier 2024 à Moroni « afin d'avoir plus d'informations sur la conduite à tenir ».

Ibnou M. Abdou

## ENSEIGNEMENT PUBLIC

## Fin de la grève

Après plus d'un mois de grève, les enseignants et élèves des écoles publiques sont appelés à regagner les classes ce vendredi 05 janvier. Un protocole d'accord a été signé hier jeudi 4 janvier, entre la fédération des syndicats de l'éducation et le gouvernement.

Après plusieurs jours de concertation entre les deux parties pour tenter de trouver une sortie de crise et mettre fin à la grève, un compromis a été enfin trouvé. Au terme de longues heures d'échanges les protagonistes ont signé le protocole d'accord, permettant une reprise des cours dès ce vendredi. Ainsi, les enseignants et élèves des établissements publics sont appelés à regagner les classes ce vendredi 05 janvier. « Considérant l'impérieuse nécessité de sauvegarder l'année 2023-2024 y compris la tenue des examens nationaux de fin d'année scolaire, considérant en outre la nécessité de reprendre les cours dans les établissements publics du primaire et du secondaire en mettant fin à la grève des enseignants déclenchée depuis le 17 novembre 2023, et considérant la nécessité de revoir la grille indiciaire des enseignants du primaire et du

secondaire, après des négociations dans un climat serein et constructif, le gouvernement s'engage à attribuer aux enseignants du primaire et du secondaire une nouvelle grille indiciaire », lit-on sur le protocole d'accord.

« La nouvelle grille indiciaire prendra effet administratif au mois d'octobre 2024 et effet pécuniaire à partir du salaire du mois de janvier 2025. L'obtention d'au moins un avancement au mois de juillet 2024 plus l'intégration des diplômés professionnels (CAE, CAP, DIFOSI et licence professionnelle des professeurs d'écoles). La prolongation et le réaménagement de l'année scolaire 2023-2024. Et toutes mesures disciplinaires prises lors de la grève sont levées. La fédération des syndicats de l'Education aux Comores s'engage à la reprise des cours dès la date de signature du présent protocole. Et enfin le non-respect des engagements formulés ci-dessus, par une partie signataire, l'autre partie lésée, agira en conséquence et donnera la suite qu'elle estime appropriée », peut-on lire dans ce document dont La Gazette s'est procuré une copie.

« On félicite le gouvernement. Ça n'était aussi facile, chacun avait



Syndicat et gouvernement après signature du protocole d'accord.

sa position jusqu'à arriver à ce stade. Mais, le gouvernement est bien conscient et a compris que l'éducation est parmi les leviers du développement du pays. Nous avons eu pas mal de négociations, aujourd'hui nous sommes convenus de signer ce protocole d'accord. Il y a eu des hauts et des bas, mais, le plus important c'est de sauver l'année scolaire. On espère que chaque par-

tie va respecter ce protocole. Et j'appelle mes collègues enseignants des îles de bien reprendre les classes ce vendredi 05 janvier », a déclaré le secrétaire de l'intersyndicale des enseignants Moussa Mfougoulié.

De son côté le ministre de l'éducation nationale Dr Tackidine Youssouf a salué les efforts fournis par le gouvernement. Il a également précisé l'importance de rattraper les

heures perdues. Selon lui, des assises sur l'éducation doivent se tenir bientôt. Ce qui permettra de recadrer et rehausser la qualité de l'enseignement dans le pays. Et surtout de faire une évaluation au niveau des enseignants en termes de diplôme et d'expérience.

Nassuf Ben Amad



Ministère de l'agriculture,  
de la Pêche et de l'Environnement,  
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP\_KM, P177816),  
DON IDA E1830-KM/TF0C1418-KM



## AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2024/MAPETA/FSRP/AO/PISTES

## RECRUTEMENT DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DE 15 KM DES PISTES RURALES IDENTIFIÉES AUX COMORES.

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet de Résilience des Systèmes alimentaires aux Comores (FSRP) et à l'intention d'utiliser une partie de ce Don pour effectuer des paiements au titre du Marché « réhabilitation de 15,00 km des pistes rurales. Cet appel d'offre concerne trois lots ci-dessous cités pour une période d'exécution de six (6mois) non cumulables.

- Lot 1: Piste Ouzio (RR 128E) – Ossao – Pandé (RR128M-02): 6,00 Km

- Lot 2: Piste Mvouni - Boboni: 4,00 Km

- Lot 3 : Piste Ongojou – Komoni – kiyo : 5,00 Km

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) »

3. Le projet (FSRP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer une bonne expérience de marchés de construction et ou de réhabilitation des routes et/ou des pistes rurales de 3 km au minimum à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement au cours de 10 dernières années. Le Soumissionnaire doit établir aussi qu'il disposera du Personnel-clé de qualification convenable décrit dans la Section III du DAO, qui est nécessaire pour exécuter le Marché. Pour être éligible, il doit

justifier du chiffre d'affaires minimum tel que précisé dans l'article IS 11.1 (h) des données particulières de l'appel d'offre. Le chiffre d'affaires doit être certifié par un organisme compétent.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à un Appel d'Offre (AO) telle que définie dans le « Règlement – de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 août 2018 et 30 septembre 2023.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 30min.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en version française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de (10 000 KMF). La méthode de paiement sera en espèce. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par voie électronique ou au secrétariat du PIDC.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 05 février 2024 à 14H 00. La soumis-

sion des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, le 05 février 2024 à 14H 30min.

8. Les soumissionnaires peuvent participer à un seul ou à plusieurs lots. Le Maître d'Ouvrage n'attribuera qu'un seul lot au maximum à un seul Soumissionnaire selon la combinaison financière la plus avantageuse. Il doit présenter une garantie d'un montant tel qu'indiqué dans le tableau suivant selon le nombre de lots visés :

Nombre de lots visés par le soumissionnaire Lot1 Lot 2 Lot3

**Lot 1:** Montant de la garantie 9000 000 KMF

**Lot 2** Montant de la garantie 6 000 000 KMF

**Lot 3** Montant de la garantie 7 500 000 KMF

9.L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :  
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

BP :41-Moroni

A Mdé ex-Cefader -maison des épices.

Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 05 janvier 2024

## CAN 2023 :

# Tout est fin prêt pour les diffuseurs de la CAN

*C'est le plus gros évènement sportif africain qui reste l'une des compétitions les plus suivies à la télévision. La coupe d'Afrique des nations débute dans moins de dix jours (13 janvier - 11 Février) en Côte d'Ivoire. Vingt-quatre équipes représentant vingt-quatre nations vont essayer de ravir au Sénégal la coupe de la plus prestigieuse des compétitions organisées sur le continent africain.*

Si l'organisation de la coupe d'Afrique des nations est toujours un moment de stress et pour le pays organisateur et pour l'institution faitière du football africain (CAF) tant les imprévus sont plus nombreux que les certitudes. Sur le plan de la diffusion audiovisuelle tout semble être fin prêt pour le jour J. C'est en tout cas ce que semble nous dire la CAF après avoir rencontré certains diffuseurs du continent. « La Confédération Africaine de Football (CAF) a rencontré certains des 29 diffuseurs africains en clair à Lomé au Togo, pour discuter des plans pour la prochaine Coupe d'Afrique des Nations CAF TotalEnergies Côte d'Ivoire 2023 », lit-on dans un communiqué de l'institution basée au Caire en Egypte.

Dans ce communiqué nous apprenons que trois médias ont la charge de la diffusion et la com-

mercialisation des matchs en Afrique et ailleurs. « BEIN Sport est le détenteur des droits dans la région MENA, CANAL Plus détient les droits de télévision payante en Afrique sub-saharienne tandis qu'IMG commercialise les droits dans les territoires du reste du monde ». C'est de bon augure pour les comoriens qui sont plus ou moins branchés sur les plateformes payantes.

En Afrique comme ailleurs, la télévision et la radio restent les supports les plus utilisés pour une large diffusion des activités sportives nous rappelle la CAF et football « détenant plus de 60% des parts de marché en Afrique », poursuit le communiqué. Et de poursuivre « la Coupe d'Afrique des Nations CAF TotalEnergies est l'évènement le plus important organisé sur le sol africain et attire plus de 600 millions de téléspectateurs dans le monde ».

Pour rappel, l'atelier de deux jours a été organisé par la CAF en collaboration avec « New World TV la plateforme togolaise partenaire de diffusion de la CAF et détenteur des droits médias pour la télévision en clair en Afrique sub-saharienne et des droits pour la télévision à péage en anglais et dans les langues locales », conclut le communiqué. New World TV créée en 2015 par l'ingénieur togo-



lais Marc Adissou s'est imposé peu dans le paysage de la télé diffusion en Afrique et est devenu au fil des années un sérieux concurrent pour les plus grosses chaînes européen-

nes et américaines qui avaient un quasi-monopole du marché africain.

Imtiyaz

**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riwad  
 A Bardraoui  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



## UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



### Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

SECRETARIAT GENERAL,

UNITE DE GESTION GAVI/COMORES

Date : 29/12/2023

Nom du Projet: Projet Elargi de la Vaccination (PEV)

AAO No : N° 2023/04/DAF/CNPEV/EN

## Avis d'Appel d'Offre National (AAON)

1. La Ministère de la Santé a obtenu un financement de la l'Alliance Mondiale pour la vaccination(GAVI) pour financer le coût du Projet Elargi de la Vaccination Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre d' **Achat et installation de 19 écrans numériques.**

2. Le Ministère de la Santé sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture d'**Achat et installation des écrans numériques dans les 19 Sites de vaccination (17 DS + 1 CHN+1 CHRI Mutsamudu)**

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Administrative et Financière du ministère de la santé ou par email : [sante2016daf@gmail.com](mailto:sante2016daf@gmail.com) / [msaidiemohamed625@gmail.com](mailto:msaidiemohamed625@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à **Moroni Djoumoimdj** de **8h 30 mn à 15h 30 mn.**

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de 25 000 (vingt-cinq mille Kmf) ou. La

méthode de paiement sera par chèque ou virement bancaire

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Fournitures de Nations Unies

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au **plus tard le 18 janvier 2023.**

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à la salle de conférence du Ministère de la Santé **le 19 Janvier 2023 à 10 h 00**

8. Les exigences en matière de qualifications sont :  
 \*\* Une expérience avérée en matière d'importation de marchandises  
 \*\* Une maîtrise des négociations commerciales  
 \* Exercer dans le milieu su numérique est un atout

.Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.



# 14 JANVIER 2024

1<sup>er</sup> TOUR DES ÉLECTIONS  
DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES  
ET DES GOUVERNEURS DES ÎLES.



“ Mon choix.  
Mon avenir.  
**je vote!** ”



#Elections2024  
#MonChoixMonAvenir